

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
PRESIDENCE DU CONSEIL DES MINISTRES
MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Sgt DIAM.DE/4/10/79
REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

Mx Travail-Démocratie-Paix

SECRET N° 79/675 DU 10/12/79

portant nomination d'Officiers de l'Armée Populaire Nationale.

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES, MINISTRE DE LA DEFENSE NATIONALE.

V I S A S :

VU. La Constitution du 8 Juillet 1979;

La Loi 17/61 du 16 Janvier 1961 portant Organisation et Recrutement des Forces Armées de la République;

D.B. VU - L'Ordonnance 31/70 du 18 Août 1970 portant Statut Général des Cadres de l'Armée Populaire Nationale;

VU - Le Décret 70/357 du 25 Novembre 1970 sur l'Avancement dans l'Armée;

VU - Le Décret 79/155 du 4 Avril 1979 portant Nomination des Membres du Conseil des Ministres;

C.F. VU - Le Décret 79/060 du 5 Février 1979 portant inscription au Tableau d'Avancement au titre de l'année 1979 d'Officiers de l'Armée Populaire Nationale;

SUR PROPOSITION DU COMITE DE DEFENSE

LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU

D E C R E T E

Article 1er. - Sont nommés à titre définitif pour compter du 1er Octobre 1979.

Pour le Grade de Lieutenant-Colonel

I/- ARMEE DE TERRE

A)- Infanterie Aéroportée

- Le Commandant ELENGA Emmanuel ZAB/GAP

Pour le Grade de Commandant

I/- ARMEE DE TERRE

B)- Infanterie

- Le Capitaine ICKONGA Charles ZAB/BC

II)- ARMEE DE L'AIR

- Le Capitaine LOUVOUEZO Joseph Gégéoire C.S

Article 2 : Le présent Décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

/-AIT A BRAZZAVILLE, le 10 DECEMBRE 1979

Par le Président du Comité Central du Parti
Congolais du Travail, Président de la Répu-
blique, Chef de l'Etat, Président du Conseil
des Ministres, Ministre de la Défense Nationale; Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Colonel Louis SYLVAIN LOMA

Le Ministre des Finances ;

Henri LOPES.